

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°23

CAMPUS DE MAIGREMONT – VENTE D’UN PARKING – APPROBATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Afin de permettre l’installation des laboratoires *Janssen Cilag* à la fin des années 80, la ville s’était engagée, dans le cadre d’une convention d’aide à l’installation, à aménager un parking de 400 places en bordure de la chaussée du Vexin. Les travaux ont été réalisés comme convenu et la ville est restée propriétaire des parcelles cadastrées CX 08 et 29, représentant une surface totale de 30 089m².

La société *KENVUE*, nouveau propriétaire du campus de Maigremont, emploie actuellement 500 salariés. Les choix stratégiques de l’entreprise ont entraîné au cours des dernières années deux « Plan de Sauvegarde de l’Emploi ». C’est dans ce cadre, dans des locaux laissés vacants notamment par le départ de l’unité « Recherches et Développement », que la Commune avait œuvré à l’arrivée d’une jeune start-up – *NovAlix* – spécialisée dans la chimie organique et la biotechnologie.

Accusé de réception en préfecture
0250401-D-25-04-23-DE
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

En 2024, *KENVUE* a fait part de sa volonté de céder les bâtiments abritant *NovAlix*. C'est dans ce cadre que l'Agglomération Seine-Eure s'est portée acquéreuse desdits bâtiments et de leur foncier. Le parking, propriété de la Commune, est appelé à desservir deux sites distincts dont l'un appartiendra à son Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dès lors, la Ville n'a plus vocation à en rester propriétaire et souhaite le céder à *KENVUE* pour que son utilisation et sa répartition définitive soient traitées dans le cadre de la vente à venir entre la société et l'Agglomération Seine-Eure.

Le service des domaines a estimé la vente de cette emprise pour un total de 800 000€. La loi prévoit la possibilité de baisser le prix des domaines, dans une limite fixée à 20%, en motivant les raisons de cette décote. S'agissant d'accompagner le développement économique du territoire et notamment de pérenniser l'installation d'une start-up prometteuse, à savoir *NovAlix*, il vous est proposé de baisser le prix de 150 000€ soit un prix de vente de 650 000€ HT, TVA à la charge de l'acquéreur.

Le parking étant fermé à la circulation, il n'est pas nécessaire de procéder au déclassement et à la désaffectation de ces emprises.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **APPROUVE** la vente des parcelles CX 08 et 29, d'une surface totale de 30 089m², pour un montant de 650 000€ HT, TVA à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-2127011-2025-01015-23-DE
Date de transmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025